

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET** : Coupe sécuritaire et sanitaire par rapport à ligne électrique et bike parc – Cormaranche en Bugey

**Séance du 31 mai 2023,**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à dix-huit heures et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 23**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6**

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER,  
FORAY Gaëlle pouvoir Madame Corinne BOYER  
GUILLERMET Maria pouvoir Monsieur Le Maire,  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN,  
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT,  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

**Soit : 23 présents et 6 pouvoirs - 29 votants**

Monsieur le Maire informe de la visite des agents de l'Office Nationale des Forêts sur la parcelle communale nouvellement soumise, située entre la mairie et le chalet du Télési (comprenant l'emprise de la ligne électrique et des pistes du bike parc). Environ 200m3 de résineux à prélever et des feuillus ont été recensé pour faire l'objet d'une coupe sanitaire et sécuritaire.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à xxx, les pouvoirs étant engagé, des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la demande d'additif à l'Etat d'Assiette d'une coupe à asseoir en 2023
- **INSCRIT** et précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

- **INFORME** le Préfet de Région des motifs d'addition de cette coupe proposée par l'ONF conformément ci-après :

**ETAT D'ASSIETTE :**

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF						Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations
						Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée		Déli-vrance		
						Bloc sur pied	Bloc façon-né	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
NOUVS5	EM	280	3.50	2023	2023	X						Bloc sur pied	Coupe sécuritaire et sanitaire par rapport à ligne électrique et bike parc

Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire  
Philippe EMIN

